

2026

Département de la  
**GIRONDE**

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Canton du  
**NORD MÉDOC**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'OFFICE DU TOURISME DE LA COMMUNE DE VENDAYS-MONTALIVET

Commune de  
**VENDAYS-MONTALIVET**

### SÉANCE DU 09/04/2026

Date convocation : 03/04/2026

Date affichage : 03/04/2026

**Nombre de membres :**

<b>Titulaires en exercice :</b>	<b>12</b>
présents :	10
absents excusés représentés	2
absent excusé	2
absent :	0
<b>de votants :</b>	<b>12</b>

*L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-sept heures, les membres du Comité de Direction de l'Office du Tourisme de Vendays-Montalivet se sont réunis dans la salle du conseil municipal, à l'Hôtel de Ville, sur convocation.*

<b>PRÉSENTS</b>	Julien DASSE Michel FABRE Jean Marie BERTET Marie Christine MAHIEU Stéphanie LABORIE	Thomas BILBAO Hugo SARRAT Vincent RICHEUX Sylvie LAFARGUE Olivier SARRAZIN
-----------------	--	--

<b>ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS</b>	Lyne LLOBELL à Julien DASSE Marie Claire JOUBERT à Michel FABRE
--	--

<b>ABSENTS EXCUSÉS</b>	Yan CARME Corinne PIN
<b>SUPPLEANTS</b>	Gabriel CALIOT Angélique BAUX
<b>PRÉSENTS NE PARTICIPANTS PAS AUX VOTES</b>	Marie Emmanuelle LAGARRIGUE

**ABSENT**

#### PROCES VERBAL DU CODIR DU 09 AVRIL 2026

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17h03 et présente l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande au doyen d'âge Monsieur Michel FABRE d'assurer la Présidence pour l'élection du – de la Président-e de l'Office de Tourisme.

#### ORDRE DU JOUR

- 1 Election du/de la Président-e
- 2 Election du/de la Vice-Président-e
- 3 Délégation de signature au Directeur

- 4 Vote du compte de gestion 2025
- 5 Vote du compte administratif 2025
- 6 Affectation du résultat
- 7 Vote du BP 2026
- 8 Point RH
- 9 Points divers



## **1 Election du – de la Président-e**

La séance est ouverte sous la présidence du doyen d'âge Monsieur Michel FABRE.

Il rappelle que :

Les membres du conseil d'administration ou du conseil d'exploitation ne peuvent :

- Prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises en rapport avec la régie ;
- Occuper une fonction dans ces entreprises ;
- Assurer une prestation pour ces entreprises ;
- Prêter leur concours à titre onéreux à la régie.

En cas d'infraction à ces interdictions, l'intéressé est déchu de son mandat soit par le conseil d'administration ou le conseil d'exploitation à la diligence de son Président, soit par le préfet agissant de sa propre initiative ou sur proposition du maire.

Les fonctions de membre du conseil d'administration ou du conseil d'exploitation sont gratuites.

Toutefois, les frais de déplacement engagés par les administrateurs pour se rendre aux réunions du conseil d'administration ou du conseil d'exploitation peuvent être remboursés, sur justificatifs, dans les conditions définies par les articles 9, 10 et 31 du décret no 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés.

Le comité élit un Président et un Vice-Président parmi ses membres.

Hormis la présidence de la séance du comité en cas d'empêchement du Président, le Vice-Président ne peut exercer d'autres pouvoirs que ceux qui lui ont été délégués par le Président. — [CGCT, art. R. 2231-36.]

Le Président est chargé d'administrer l'Office de Tourisme et de veiller à l'exécution des décisions prises par le Comité de Direction. Il est secondé, d'une part, par le Vice-Président qui préside la séance du Comité de Direction en cas d'empêchement du Président et, d'autre part, par le directeur qui a pour mission d'assurer le fonctionnement des services sous l'autorité du Président.

Il appartient au Comité de Direction d'élire son Président parmi les membres élus de la commune.

Le Comité de Direction, dûment informé de la teneur de l'article R 133-5 du Code du Tourisme, a été invité à procéder à l'élection du Président et du Comité de Direction.

Monsieur Michel FABRE procède à l'appel aux candidatures, puis à l'appel nominal des membres et fait procéder au vote. Il est proposé de voter à main levée.

**Nombre de votant : 12**

**Nombre de suffrage exprimé : 12**

**Monsieur Michel FABRE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est donc proclamé Président du Comité de Direction et immédiatement installé.**

## **2 Election du – de la Vice-Président-e**

Le Comité de Direction, dûment informé de la teneur de l'article R 133-5 du Code du Tourisme, a été invité à procéder à l'élection du Vice-Président du Comité de Direction.

Monsieur Michel FABRE procède à l'appel aux candidatures, puis à l'appel nominal des membres et fait procéder au vote.

Il est proposé de voter à main levée.

Suite à l'appel à candidature, 1 candidat est déclaré : Monsieur Thomas BILBAO.

**Nombre de votant : 12**

**Nombre de suffrage exprimé : 12**

**Monsieur Thomas BILBAO, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est donc proclamé Vice-Président du Comité de Direction et immédiatement installé.**

## **3 Délégation de signature au Directeur**

Le Directeur a pour mission principale d'assurer le fonctionnement de l'Office de Tourisme sous l'autorité et le contrôle de son Président (article L 133-6 du code du tourisme).

La loi attribue au directeur notamment le rôle et les fonctions suivantes :

- Il est le représentant légal de l'EPIC (article R 2221-22 du CGCT),
- Il recrute et licencie le personnel de l'Office, avec l'agrément du Président et dans la limite des emplois prévus au budget (article R 133-13 du CGCT),
- Il prépare le budget, est l'ordonnateur de l'EPIC, et à ce titre, prescrit l'exécution des recettes et des dépenses (article L 2221-10 et R 2221-25 du CGCT/article R 133-15 du Code du Tourisme),
- Il est l'ordonnateur de la régie
- Il assiste au Comité de Direction avec voix consultative, et établit le procès-verbal qu'il soumet au Président (article R 133-7 du Code du Tourisme),

De plus, le Comité de Direction peut lui confier par délégation des missions et activités complémentaires par délibération pour :

- Toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée (article R2221-24 du CGCT).

Dans le cadre de l'article R 2221-24 du cadre général des collectivités territoriales, la signature de tous contrats, toutes conventions et leurs avenants avec ou sans échanges financiers dans la limite de 8 000 euros HT et portant, entres autres, sur :

- L'achat de fournitures courantes, de matériels, de logiciels et de droits divers, de promotion portant dans le domaine de la publicité,
- L'entretien de matériel et d'équipement, les locations mobilières et immobilières,
- Les prestations de services relatifs à des partenariats avec les professionnels locaux portant sur la commercialisation de produits et services touristiques,

- Les contrats d'assistance et de conseil en communication, en informatique, en finances et dans le domaine juridique et ressources humaines,
- La préparation, passation, exécution et règlement de conventions avec des prestataires touristiques pour monter et commercialiser des produits touristiques.
- Fixer les tarifs des packs partenariats des produits proposés à la vente et encaissé par la régie

Ainsi, que la création, la modification et la suppression des régies de recettes et/ou d'avances de l'Office de Tourisme.

**La délibération est approuvée par les membres du Comité de Direction.**

<b>Adopté</b>	<b>12</b>		<b>Abstention</b>	<b>0</b>		<b>Refus</b>	<b>0</b>
---------------	-----------	--	-------------------	----------	--	--------------	----------

#### **4 Vote du compte de gestion 2025**

Monsieur le Directeur présente le compte de gestion 2025, tels que transmis par le Receveur Municipal.

Après avoir rapproché les résultats du compte de gestion et du compte administratif du budget de l'office de tourisme,

Ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de l'office de tourisme sur la tenue des comptes.

**La délibération est approuvée par les membres du Comité de Direction.**

<b>Adopté</b>	<b>12</b>		<b>Abstention</b>	<b>0</b>		<b>Refus</b>	<b>0</b>
---------------	-----------	--	-------------------	----------	--	--------------	----------

#### **5 Vote du compte administratif 2025**

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 606 599,28	G 454 439,09	G-A -152 160,19
	Section d'investissement	B 31 205,56	H 0,00	H-B -31 205,56

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 349 523,18 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 95 730,21 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 637 804,84	Q= G+H+I+J 899 692,48	=Q-P 261 887,64

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 606 599,28	= G+I+K 803 962,27	197 362,99
	Section d'investissement	= B+D+F 31 205,56	= H+J+L 95 730,21	64 524,65
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 637 804,84	= G+H+I+J+K+L 899 692,48	261 887,64

Après avoir présenté le compte administratif et répondu aux questions des membres du Comité de Direction, Monsieur le Directeur s'est retiré de la salle.

La délibération est approuvée par les membres du Comité de Direction.

Adopté	12	Abstention	0	Refus	0
--------	----	------------	---	-------	---

**6 Affectation du résultat**

Il est proposé d'affecter au budget primitif pour 2026, la somme de 197 362,99 € sur la ligne R 002 en recettes de fonctionnement et la somme de 64 524,65 € sur la ligne R 001 en recettes d'investissement avec une affectation complémentaire en réserve (1068) de 0€.

La délibération est approuvée par les membres du Comité de Direction.

Adopté	12	Abstention	0	Refus	0
--------	----	------------	---	-------	---

**7 Vote du BP 2026**

En vertu du principe de l'annualité budgétaire, les collectivités territoriales sont tenues d'adopter leur budget prévisionnel chaque année. Celui-ci est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Il comporte en outre l'ensemble des dépenses et des recettes qu'il est envisagé de réaliser pour l'exercice à venir. Il comporte également l'autorisation de la fongibilité de crédits lors du vote du budget. Ainsi, que l'autorisation pour le directeur à réaliser des virements de

crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

Le vote pour le Budget est arrêté :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

#### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	271 020,51	0,00	159 174,25	159 174,25	159 174,25
012	Charges de personnel, frais assimilés	476 416,49	0,00	394 000,00	394 000,00	394 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	400,00	400,00	400,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>747 437,00</b>	<b>0,00</b>	<b>553 574,25</b>	<b>553 574,25</b>	<b>553 574,25</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	10 000,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	20 000,00	0,00	400,00	400,00	400,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>777 437,00</b>	<b>0,00</b>	<b>553 974,25</b>	<b>553 974,25</b>	<b>553 974,25</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		44 012,76	44 012,76	44 012,76
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>69 012,76</b>	<b>69 012,76</b>	<b>69 012,76</b>
<b>TOTAL</b>		<b>777 437,00</b>	<b>0,00</b>	<b>622 987,01</b>	<b>622 987,01</b>	<b>622 987,01</b>

+

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>622 987,01</b>
---	-------------------

#### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	442 913,82	0,00	410 624,02	410 624,02	410 624,02
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>457 913,82</b>	<b>0,00</b>	<b>425 624,02</b>	<b>425 624,02</b>	<b>425 624,02</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>457 913,82</b>	<b>0,00</b>	<b>425 624,02</b>	<b>425 624,02</b>	<b>425 624,02</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>457 913,82</b>	<b>0,00</b>	<b>425 624,02</b>	<b>425 624,02</b>	<b>425 624,02</b>

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>197 362,99</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>622 987,01</b>
---	-------------------

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
21	Immobilisations corporelles	36 450,21	0,00	32 537,41	32 537,41	32 537,41
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>38 450,21</b>	<b>0,00</b>	<b>33 537,41</b>	<b>33 537,41</b>	<b>33 537,41</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>53 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>91 450,21</b>	<b>0,00</b>	<b>133 537,41</b>	<b>133 537,41</b>	<b>133 537,41</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>91 450,21</b>	<b>0,00</b>	<b>133 537,41</b>	<b>133 537,41</b>	<b>133 537,41</b>

+

<b>D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>133 537,41</b>
---	-------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		44 012,76	44 012,76	44 012,76
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>69 012,76</b>	<b>69 012,76</b>	<b>69 012,76</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 012,76</b>	<b>69 012,76</b>	<b>69 012,76</b>
+						
<b>R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						<b>64 524,65</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>133 537,41</b>

La délibération est approuvée par les membres du Comité de Direction.

Adopté	12	Abstention	0	Refus	0
--------	----	------------	---	-------	---

## 8 Point RH

Présentation de l'équipe présente et des saisonniers pour la saison. Le fonctionnement de l'établissement est présenté et cette présentation sera approfondie lors des prochains Comité de Direction.

## 9 Point Divers

Présentation du Directeur du fonctionnement et des particularités d'un EPIC.

\*\*\*

Monsieur le Directeur demande aux membres du Comité de Direction s'ils souhaitent aborder d'autres questions diverses ?

Le prochain CODIR se déroulera le 1<sup>er</sup> juin 2026.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00**

**Avant de quitter la salle, Monsieur le Directeur demande aux élus présents de bien vouloir signer la feuille de présence et les documents budgétaires.**

Le Président,

Michel FABRE

